



La CGT vous informe sur le devenir de la convention collective CCN66.

Alerte sur la convention collective ccn66 !!!

Le 17 avril 2019, après plusieurs mois de tractations, trois organisations employeurs se sont officiellement regroupées au sein d'une confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif : il s'agit de NEXEM ccn66, la Croix Rouge française et UNICANCER.

Cette confédération comprend des accords collectifs mais également des conventions collectives telles que la convention collective des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), la convention collective des centres de lutte contre le cancer, la convention collective du 26 août 1965, **la convention collective du 15 mars 1966** et les accords collectifs de la Croix Rouge, affiche ses ambitions :

*Mettre en place **un socle commun** sur plusieurs thèmes de négociation comme la formation professionnelle, la qualité de vie au travail, le glissement vieillesse technicité, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le travail de nuit, l'égalité professionnelle, les contrats courts, contrats de chantier et périodes d'essai.*

Tout cela d'évidence, préfigure à terme, la mise en place d'une convention collective unique et étendue pour le secteur, ce que ne conteste pas NEXEM.

Ce syndicat employeur, qui a rencontré l'ensemble des organisations syndicales de salarié.e.s, indique qu'il subit de fortes pressions de ses adhérents dont la majorité ne veut plus de la CCNT66 jugée trop contraignante pour leur politique de ressources humaines...

Pour NEXEM, il est vital de structurer le secteur et de regrouper les différentes organisations patronales, annonçant sans ambiguïté que **l'avenir du secteur passe par une convention collective unique** et que les employeurs souhaitent disposer d'un outil conventionnel plus adapté aux besoins du secteur. **Le tout sera de savoir si cet outil sera aussi adapté aux salarié.e.s et aux usagers qui subissent de plein fouet depuis plusieurs années, la restructuration à marche forcée du secteur sur fond de politique d'austérité et de réduction drastique des coûts.**



Les grandes manœuvres patronales autour de la renégociation de nos acquis conventionnels fondamentaux ont donc démarré. Les employeurs d'ailleurs commencent à prendre les devants en précisant que les négociations à venir ne pourront s'opérer qu'à moyens constants, ce qui préfigure déjà du niveau conventionnel envisagé par la confédération.

La délégation CGT qui a rencontré NEXEM, a réaffirmé son souhait d'une convention collective unique et étendue de haut niveau, rappelant qu'au regard de la dégradation constante et inquiétante de notre secteur d'activité, tant en terme de conditions de travail que de politique salariale ou de financement des structures, il n'était pas envisageable de négocier en deçà de l'existant dans les différentes conventions collectives.

La vigilance est donc plus que jamais de mise face à la stratégie patronale.

Fabrice BAYET

DSC CGT fédération APAJH

f.bayet89@gmail.com 06.24.36.39.30